

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : **33**

Présents ou représentés : **25**

Qui ont pris part à la délibération : **25**

Date de la convocation : **07/10/2015**

Date d'affichage : **08/10/2015**

**de la Commune de COGOLIN
Séance du Mercredi 14 OCTOBRE 2015**

L'an deux mille quinze et le quatorze octobre à 19 heures 15, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué, s'est réuni au Centre Maurin des Maures, sous la présidence de Monsieur Marc Étienne LANSADE,

PRESENTS : Éric MASSON – Audrey TROIN – Régine RINAUDO - Rémy FÉLIX – Laëtitia PICOT – Pascal CORDÉ - Maria De Fatima FIANDINO - Aimé GARNIER - Patrick GARNIER - Jean-Jacques GABERT - Patricia BERENGUIER - Valérie ROBIN - Christelle DUVERNET - Jean-François FARNET - Michel DALLARI - Ernest DAL SOGLIO - Patricia PENCHENAT - Carole RUIZ - Malika OUAREZKI -

POUVOIRS : Élisabeth CAILLAT à Marc Etienne LANSADE / Margaret LOVERA à Eric MASSON / René LE VIAVANT à Audrey TROIN / Michel BERTIN à Régine RINAUDO / Frédéric LACOUR à Jean-François FARNET /

ABSENTS : Patrick CLAUDEL / Monique LEBLANC / Sébastien MACREZ / Marie-Ly GARCIA / Jonathan LAURITO / Anthony GIRAUD / Jeanne LAURITO / Renée FALCO /

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Audrey TROIN

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée municipale sa délibération du 8 novembre 2011 par laquelle, le Conseil Municipal approuvait le choix du délégataire pour la gestion des structures d'accueil collectif de la petite enfance, à savoir la Société La Maison Bleue.

Le contrat de délégation de service public signé le 13 décembre 2011, avec une prise d'effet au 1^{er} janvier 2012, prévoyait une ouverture des structures fixée à 230 jours/an minimum et quatre semaines de fermeture des structures par an.

Par avenant N° 1 la quatrième semaine de vacances prévue en hiver/printemps a été supprimée.

N° 2015/161

AVENANT N° 5 AU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DES STRUCTURES D'ACCUEIL COLLECTIF DE LA PETITE ENFANCE MODIFICATION DES PERIODES DE FERMETURE DES CRECHES – ANNEE 2016

CM du 14/10/2015

N° 2015/161

AVENANT N° 5 AU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DES STRUCTURES D'ACCUEIL COLLECTIF DE LA PETITE ENFANCE MODIFICATION DES PERIODES DE FERMETURE DES CRECHES – ANNEE 2016

Comme chaque année, la Société la Maison Bleue communique, pour approbation, les dates prévisionnelles de fermeture pour chaque structure, pour l'année 2016.

Le Conseil Municipal est appelé à entériner ces décisions et à autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant N° 5 au contrat de délégation de service public pour la gestion des structures d'accueil collectif de la petite enfance, dont le projet est joint à la présente délibération.

Après avoir entendu, l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'entériner les dates prévisionnelles de fermeture des crèches pour l'année 2016,
- d'approuver l'avenant N° 5 au contrat de délégation de service public pour la gestion des structures d'accueil collectif de la petite enfance,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant N° 5 au contrat de délégation de service public pour la gestion des structures d'accueil de la petite enfance.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A L'UNANIMITE.**



Le Maire,

Marc Etienne LANSADE